

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 823

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 59 QUATER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« par l'autorité administrative dans des conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.